



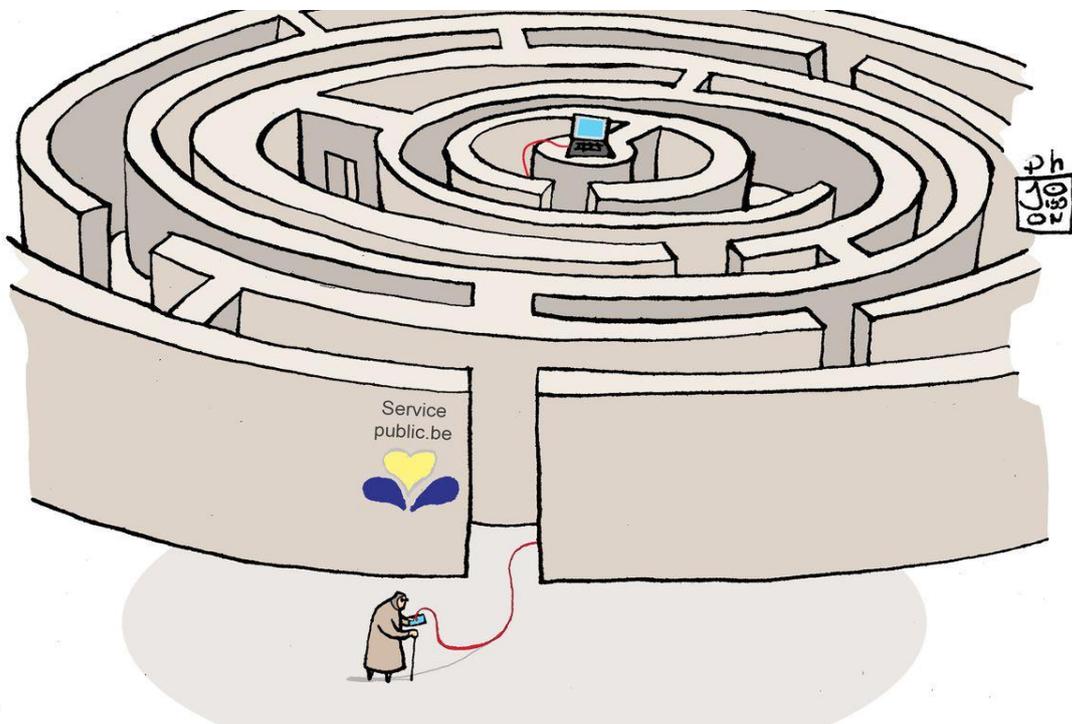
Place de l'Albertine



Schaerbeek



Ixelles



Carte Blanche



Anderlecht



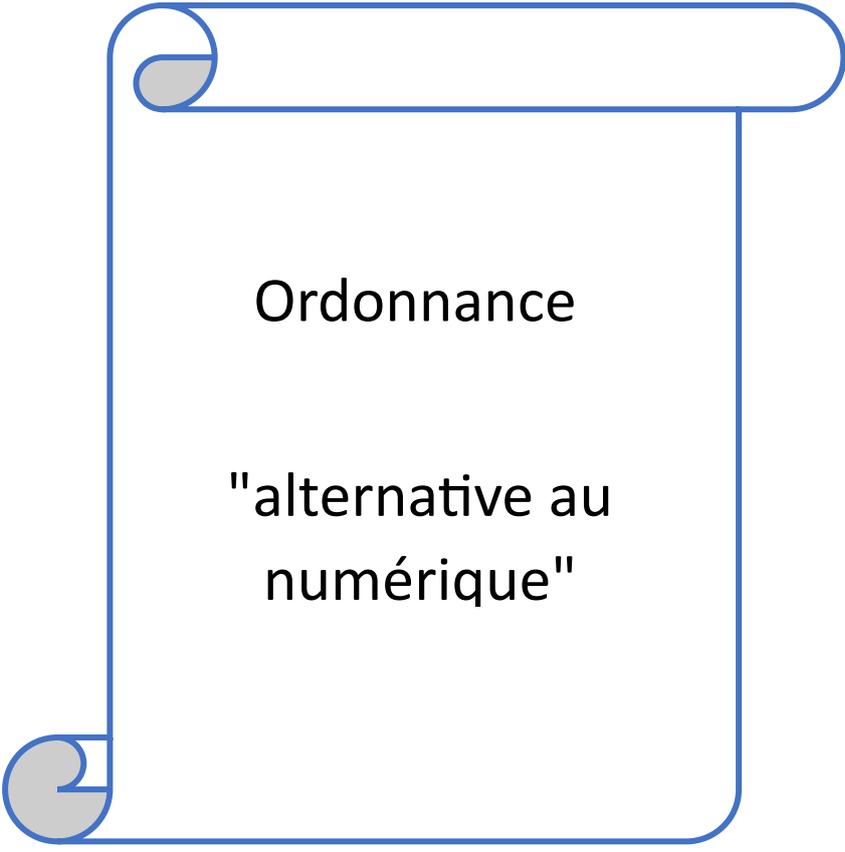
Molenbeek



SPF Finances

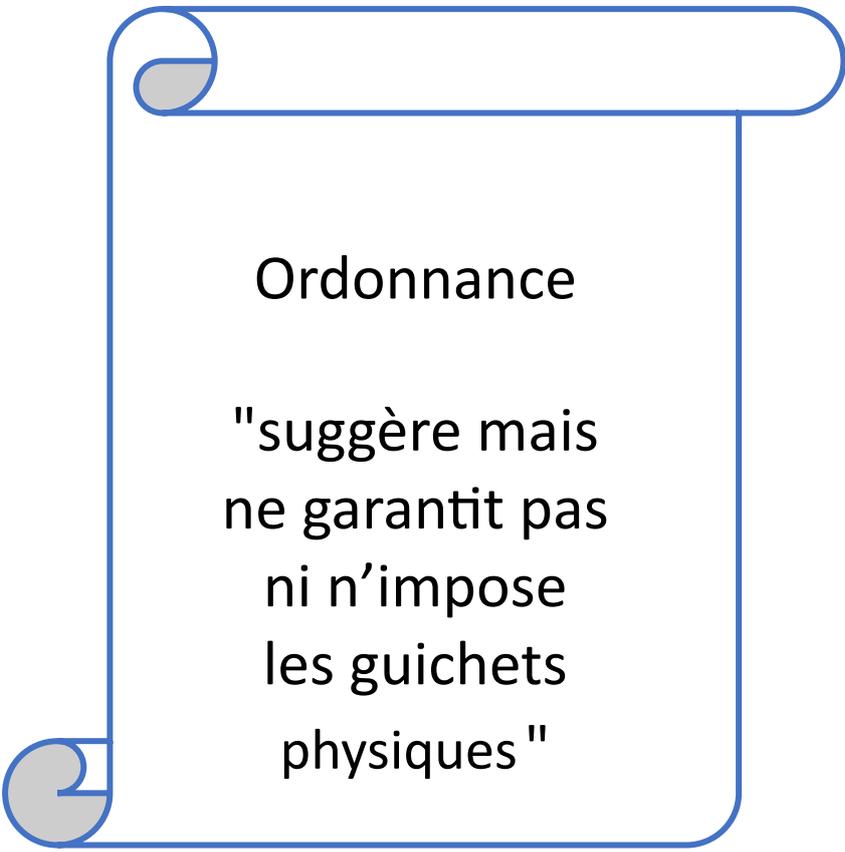
Ordonnance

"aucune
alternative au
numérique n'est
prévue"



Ordonnance

"alternative au
numérique"



Ordonnance

"suggère mais
ne garantit pas
ni n'impose
les guichets
physiques"



Manifestation
du
10 octobre 2023

18 septembre 2022

14 novembre 2022

6 décembre 2022

18 avril 2023

27 juin 2023

Brouillon d'avant-projet d'ordonnance
Bruxelles numérique (ce n'est pas encore
présenté au gouvernement bruxellois)

Les institutions régionales et locales doivent
être intégralement disponibles en ligne.
Aucune alternative au numérique n'est
prévue.

Avant-projet d'ordonnance Bruxelles
Numérique (approuvé en 1er lecture au
gouvernement bruxellois le 9 mars 2023)

Les institutions régionales et locales doivent
garder une "alternative au numérique".

Avant-projet d'ordonnance Bruxelles
Numérique (approuvé en 2ème lecture au
gouvernement bruxellois le 22 juin 2023)

Les institutions régionales et communales
doivent garantir "des guichets et/ou des
services téléphoniques"